

A COMPLETER ET A
REMETTRE A :
Service Affaires Scolaires et
Périscolaires
41 rue Jean Jaurès
94240 L'Hay-les-Roses

VILLE DE L'HAY LES ROSES

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

- ☐ MATERNELLE
☐ ELEMENTAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

CAS N° 1 : VOUS HABITEZ L'HAY-LES-ROSES et vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre commune : (*) vous renoncez à demander toute prise en charge ou aide financière à votre commune de résidence.

ENFANT : NOM Prénom
Date de naissance Lieu
Adresse
Code Postal Ville
Tél. domicile Tél. portable parents

ECOLE FREQUENTEE EN 2016/2017 : Ville Niveau

ECOLE DONT DEPEND L'ENFANT : ☐ Maternelle ☐ Elémentaire

ECOLE DEMANDEE (*) : Nom de l'école Niveau
Ville Secteur ☐ Public ☐ Privé

Frères et sœurs

Nom	Prénom	Date naissance	Etablissement fréquenté en 2016 2017

1 Décision de la Commission de dérogations de L'Hay-les-Roses

du

Motif de la demande retenu

☐ FAVORABLE ☐ DEFAVORABLE

La Ville s'engage à verser les frais de scolarité s'élevant à € pour l'année scolaire 2017-2018 (sauf parents enseignants, réciprocité ou avis défavorable de la commission).

Le :

Le Maire Adjoint délégué
aux Affaires Scolaires et
Périscolaires

3 Appel du

☐ Maintien de la décision

☐
Date et signature

2 Avis de la Commission de la Commune d'accueil

du

☐ ACCORD ☐ REFUS

- pour l'année scolaire/.....
- pour le cycle préélémentaire ☐
- pour le cycle élémentaire ☐

Accord de Réciprocité ☐ OUI ☐ NON

Montant des frais de scolarité demandé €
(sauf parents enseignants ou réciprocité)

Date, cachet et signature

RESERVE AUX SERVICES

N° DOSSIER DU RESPONSABLE

Date de dépôt

Instruit par

Réservé au service Affaires Scolaires et Périscolaires

Dossier saisi le

Par

CAS N° 1 : VOUS HABITEZ L'HAY-LES-ROSES et vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre commune : (*) vous renoncez à demander toute prise en charge ou aide financière à votre commune de résidence

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT
SITUATION FAMILIALE

☐
☐

Père
Célibataire

☐
☐

Mère
Marié/Pacsé

☐
☐

Tuteur
Divorcé

PERE

Nom..... Prénom.....

Adresse (si différente de celle d l'enfant)

Code Postal Ville

Tél. domicile Tél. Bureau Tél. portable.....

Profession Adresse de l'employeur.....

.....

MERE

Nom..... Prénom.....

Adresse (si différente de celle d l'enfant)

Code Postal Ville

Tél. domicile Tél. Bureau Tél. portable.....

Profession Adresse de l'employeur.....

.....

Ville de résidence

Ecole demandée Classe

Motif

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, atteste sur l'honneur détenir la pleine jouissance de l'autorité parentale et l'exactitude des renseignements ci-dessus. **En formulant la présente demande de dérogation, je renonce à demander toute prise en charge ou aide financière à ma commune de résidence.**

Date

Signature

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 MODALITES ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES PRE-INSCRIPTIONS SCOLAIRES EN ECOLE MATERNELLE

La Mairie est chargée de procéder aux pré-inscriptions administratives des enfants.

Ce sont les directeurs ou directrices des écoles qui confirment ou non l'inscription définitive.

C'est la raison pour laquelle, il appartient aux familles de prendre contact avec le chef d'établissement de l'école d'affectation munie du formulaire de pré-inscription. **Cette démarche est obligatoire.**

Seuls peuvent être inscrits les enfants dont les parents sont domiciliés à L'Hay-les-Roses.

Concernant les inscriptions en école maternelle

Les enfants nés en 2014 seront pré-inscrits en priorité et peuvent être admis à l'école même si l'âge des 3 ans est atteint entre début septembre et fin décembre 2017.

Les enfants nés en 2015 : Accueil des enfants uniquement en REP sous réserve de place, après validation des places disponibles par l'inspecteur de l'Education Nationale (pas de dérogation).

L'école maternelle n'étant pas obligatoire, la confirmation de l'inscription par le chef d'établissement est fonction des places disponibles.

Les pré-inscriptions scolaires pour l'année 2017/2018 s'effectueront du **3 janvier au 1er avril 2017 inclus**. Les familles n'ont pas besoin d'attendre la date anniversaire de l'enfant pour procéder à la pré-inscription.

L'inscription de l'enfant est déterminée par la carte scolaire et sera effectuée sur l'école de secteur selon la domiciliation des parents. Une dérogation motivée peut être déposée en mairie pour une affectation sur une autre école de la Commune, ou sur une école d'une autre commune, à l'entrée en maternelle et/ou en élémentaire.

Les dossiers de dérogation sont ensuite examinés par une commission réunissant la ville, les directeurs d'école et l'Inspection Départementale de l'Education Nationale.

La date limite de dépôt des demandes de dérogations est fixée au 15 avril 2017 inclus.

ATTENTION

RENOUVELLEMENT

Si la dérogation concerne le cycle maternel, elle ne sera pas reconduite automatiquement au moment du passage au cours préparatoire. Vous devrez donc renouveler votre demande de dérogation avant l'entrée à l'école élémentaire.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR :

- ☐ Dossier complet visé
- ☐ Livret de famille ou extrait d'acte de naissance (+photocopies du livret de famille)
- ☐ Photocopie des justificatifs de domicile des parents (contrat de bail signé, quittance de loyer, facture EDF)
En cas d'hébergement: photocopie du justificatif de la personne qui héberge et attestation d'hébergement.
En cas d'emménagement à venir : promesse de vente signée de moins de trois mois, à confirmer par la suite,
- ☐ Carnet de santé (+photocopies des vaccins)
- ☐ Certificat de radiation scolaire à fournir dès la fin de l'année scolaire
- ☐ En cas de divorce, l'ordonnance du juge précisant la garde de l'enfant et l'autorité parentale, s'il y a lieu, la dérogation dont bénéficie l'enfant
- ☐ Justificatif de dépôt de dossier d'inscription/dérogation auprès de l'autre commune.

EVENTUELLEMENT ET SELON LE CAS :

- ☐ Attestation sur l'honneur de la personne qui a la garde de l'enfant ou de la personne qui l'accompagne et va le chercher à l'école.
- ☐ Pièce justificative du domicile de cette personne
- ☐ Toute pièce justificative particulière qui peut justifier et appuyer votre demande.

Direction des Affaires Scolaires et Périscolaires

Hôtel de Ville

41 rue Jean Jaurès

94240 L'HAY-LES-ROSES

Tél. 01 46 15 33 33

Appel après Commission

Entretien du

Mme ou M

Compte rendu :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Décision :

☐ Maintien de la décision

☐

Le

Pour le Maire et par délégation
La sixième adjointe déléguée à l'éducation

Anne-Laurence DELAULE

